

Vendredi 18 janvier, Hervé FERON est intervenu en Conseil de Communauté au sujet de la Cotisation Foncière des Entreprises, dénonçant notamment le manque de préparation dans l'élaboration du budget primitif 2012 et ses répercussions sur la dette de la CUGN.

Retour sur la séance dans l'édition de samedi de l'Est Républicain. L'intégralité de l'article est disponible ci-dessous.

**Grand Nancy** Plénière extraordinaire et flash hier, pour voter avant le 21 janvier, la révision à la baisse des bases de la Taxe foncière des entreprises, avec des échanges toujours aussi vifs, même s'il y a eu unanimité du vote

## CFE : doucement les bases

ILS L'AVAIENT PROMIS, ils l'ont fait : les élus du Grand Nancy, opposition comprise, ont voté la révision des bases de la Cotisation foncière des entreprises (CFE). Héritage sarkozyste pour la gauche, patate chaude délicate à épulcher pour ceux qui ont applaudi à son lancement, la CFE commence à s'adapter aux réalités du terrain. C'est Pierre Boileau, le financier de la CUGN, qui a rappelé que l'instauration d'une nouvelle tranche « était l'occasion de proposer, dans un souci d'équité fiscale, de mettre en place un nouvel équilibre entre les entreprises petite et de taille moyenne. Le tout en pleine cohérence avec les collectivités qui sont autour de nous ».

### Charges moins fortes

Des bases revues à la baisse, c'est autant de poids financier en moins sur les entreprises. Les plus petites, avec moins de 10.000 € de chiffre d'affaires par an, ne suffisent même pas à faire vivre leur dirigeant. Avec une nouvelle tranche à moins de 10.000 €, la base minimum sera de 700 € pour une imposition correspondante de 208 €. Autre exem-

ple, celui de la tranche supérieure à 10.000 € et inférieure à 100.000 € de CA : pour ces entreprises (2217 dans le Grand Nancy) la base est de 1.400 €, pour une imposition réelle de 415 €. Soit un allègement fiscal de 20 %.

Si Hervé Féron a remercié André Rossinot d'avoir répondu à la demande du groupe de gauche, ce n'était pas pour passer de la pomme politique : « Lors de la présentation du budget primitif 2012, vous avez bien envisagé des recettes fiscales dans le cadre d'un nécessaire équilibre budgétaire et en particulier pour prévoir le remboursement annuel de votre dette. Vous savez, cette dette dont vous n'aimez pas qu'on vous parle ! Mais comment avez-vous pu envisager des recettes fiscales, si comme vous l'affirmiez, vous n'aviez pas d'éléments précis concernant la cotisation foncière des entreprises ? ». Plus loin encore, le maire de Tomblaine en rajoute : « J'ai vraiment l'impression qu'à l'occasion du budget primitif, vous avez travaillé à vue et que vous allez nous refaire



■ Hervé Féron Archives



■ Pierre Boileau Archives ER

le même coup pour le budget primitif 2013 ! » « Cette délibération engage bien l'avenir. Elle sera reprise dans le budget 2013. Taxes et bases seront dans le prochain budget » a répondu Pierre Boileau, avant que n'intervienne Thierry Coulon, son collègue de la même majorité, interpellant le Parlement, avec presque des accents de gauche : « On fait des taxes sur le CA, mais quand on est en déficit, les taux les enfon-

cent. Que les parlementaires comprennent que taxer les flux sans savoir s'ils amènent une rentabilité. C'est l'inverse qu'il faudrait faire ! Des gens sont au bord de la cessation de paiement. »

Quand à André Rossinot, il s'est contenté, pour conclure, de renvoyer la gauche du Grand Nancy à son débat budgétaire national : « Cela a été assez difficile pour la majorité, pour appeler à un peu d'humilité. Si les sonda-

### Au fil des bases et taux

► La loi de finance rectificative pour 2012 fixe l'instauration d'une nouvelle tranche de CFE pour un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250.000 €. Sur une base minimum de 4.500 €, l'imposition correspondante sera de 1.334 €.

► Pour les entreprises dont le CA est compris entre 100.000 et 250.000 €, la base minimum est de 2.900 €, pour une imposition correspondante de 860 €. Comme l'a rappelé Pierre Boileau les contacts avec les intercommunalités environnantes et les agglomérations du Grand Est, font apparaître une convergence autour d'un seuil de 3.000 €. Celle du Grand Nancy est aujourd'hui de 3.094 €, elle passera donc à 2.900 €, soit 6 % d'impôt en moins.

ges ne sont pas parvenus jusqu'à Tomblaine, les Français eux ont déjà tourné la page. Je vois que ça fait mal quand on gratte, c'est normal. Ce n'est que le début, n'insultez pas l'avenir ! »

Débats recueillis  
par Pascal SALCIARINI